

# Aide à l'acquisition d'une première résidence principale

Bordeaux Métropole propose **3 AVANTAGES** pour acheter un premier logement neuf, sous conditions de ressources.

## 1 Un prêt à 0 % en complément du Prêt à taux zéro (PTZ+) de l'État

Pour favoriser l'installation des familles sur le territoire de l'agglomération

**10 000 €** sur 14 ans  
pour 1 personne

**15 000 €** sur 14 ans  
pour les ménages  
de 2 et 3 personnes

**20 000 €** sur 14 ans  
pour les ménages  
de 4 personnes et plus

## 2 L'accèsion à des logements identifiés par Bordeaux Métropole pour :

- Leur prix au m<sup>2</sup> négocié auprès des promoteurs et bailleurs (accession sociale),
- Leur situation à proximité des équipements et des services\*.

## 3 Une aide au montage de dossier grâce à des partenariats avec les professionnels de l'immobilier :

- Les banques partenaires proposent un suivi privilégié de votre dossier de financement.
- **L'ADIL 33 (Association Départementale d'Information sur le Logement) est un maillon indispensable de votre parcours et vous apportera un conseil neutre et indépendant pour réussir votre projet.**

\* Dans le cadre de l'opération 50 000 logements autour des axes de transports collectifs et dans les secteurs de projets de Bordeaux Métropole notamment.

Informations :  
[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)

Pour constituer un dossier :  
[mesdemarches.bordeaux-metropole.fr](http://mesdemarches.bordeaux-metropole.fr)

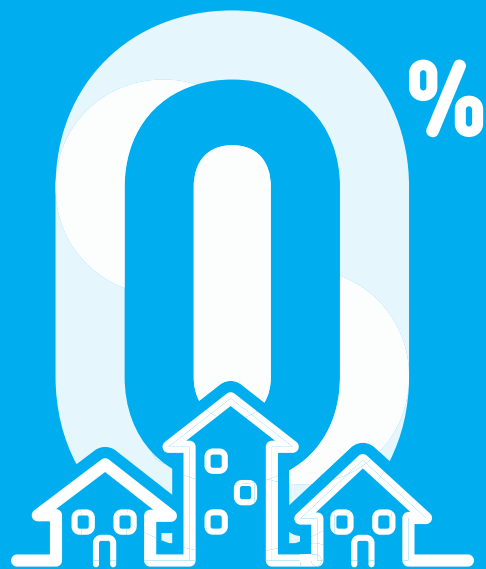
### **BORDEAUX MÉTROPOLE**

#### **Direction de l'habitat**

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux Cedex  
devenirproprietaire@bordeaux-metropole.fr  
T. 05 24 57 16 95

### **ADIL 33**

105 avenue Emile Counord  
33 000 Bordeaux  
T. 05 57 10 09 10



# Le Prêt 0%

de Bordeaux Métropole

Un coup de pouce  
pour acheter  
un logement neuf  
en cœur  
d'agglomération\*



\* offre soumise à conditions